

ÉVOLUTION DES POPULATIONS D'OISEAUX COMMUNS



Dernière mise à jour : 10 décembre 2020

La composition de l'avifaune est continuellement remodelée sous l'influence de multiples facteurs dont le plus déterminant est l'altération des habitats. Les populations d'oiseaux communs font l'objet de suivis annuels en Wallonie : elles sont globalement en diminution sur le long terme, en concordance avec la tendance observée au niveau européen.

Surveillance paneuropéenne

Du fait de leur position élevée dans les chaînes alimentaires, de leur grande variété d'exigences écologiques et d'un temps de réaction rapide face aux changements environnementaux, les oiseaux constituent un bon indicateur de l'état de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes. C'est pourquoi la plupart des pays européens ont mis en place des programmes de suivi des populations des espèces d'oiseaux nicheurs les plus répandues, qui s'intègrent dans un système de surveillance continental [↗](#). La Wallonie y est associée : des relevés annuels par point d'écoute sont effectués pour les espèces communes de l'avifaune nicheuse wallonne, soit 81 espèces, qui ne représentent que 47 % du nombre d'espèces nicheuses en Wallonie mais plus de 96 % de l'avifaune wallonne en termes d'effectifs. Un indice relatif d'abondance est calculé pour chaque espèce et une tendance des effectifs à long terme peut être estimée.

Il est à noter que d'autres inventaires ornithologiques, plus intensifs et ponctuels, sont organisés en Wallonie, pour la réalisation d'atlas [\(a\)](#), pour le suivi d'espèces rares (merle à plastron, faucon pèlerin ou téttras lyre p. ex.) ou coloniales (grand cormoran ou hirondelle de rivage p. ex.) ou pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats [↗](#) et espèces [↗](#) reconnus comme d'intérêt communautaire.

Chute de près de 40 % des effectifs en 30 ans

Entre 1990 et 2020, les populations wallonnes des 81 espèces d'oiseaux communs considérées ont perdu en moyenne 39 % de leurs effectifs, soit une érosion de 1,6 % par an. Sur ces 81 espèces, les effectifs étaient en diminution pour 45 espèces (56 %), stables pour 22 espèces (27 %) et en augmentation pour 13 espèces (16 %) ; 1 espèce était à tendance incertaine (1 %).

Les effectifs des espèces associées aux milieux agricoles sont en déclin continu depuis 1990 et présentent la diminution la plus flagrante : ces espèces ont perdu plus de la moitié de leurs effectifs (- 60 %), au rythme moyen de 3,0 % par an. Ce déclin concerne tout autant les espèces liées aux grandes cultures que les espèces associées aux prairies. Pratiquement toutes les espèces associées à ces milieux agricoles sont en diminution significative, à l'exception du tarier pâtre (en augmentation), de la pie-grièche écorcheur (en augmentation), de la fauvette grisette (en augmentation), du faucon crécerelle (stable) et du corbeau freux (stable).

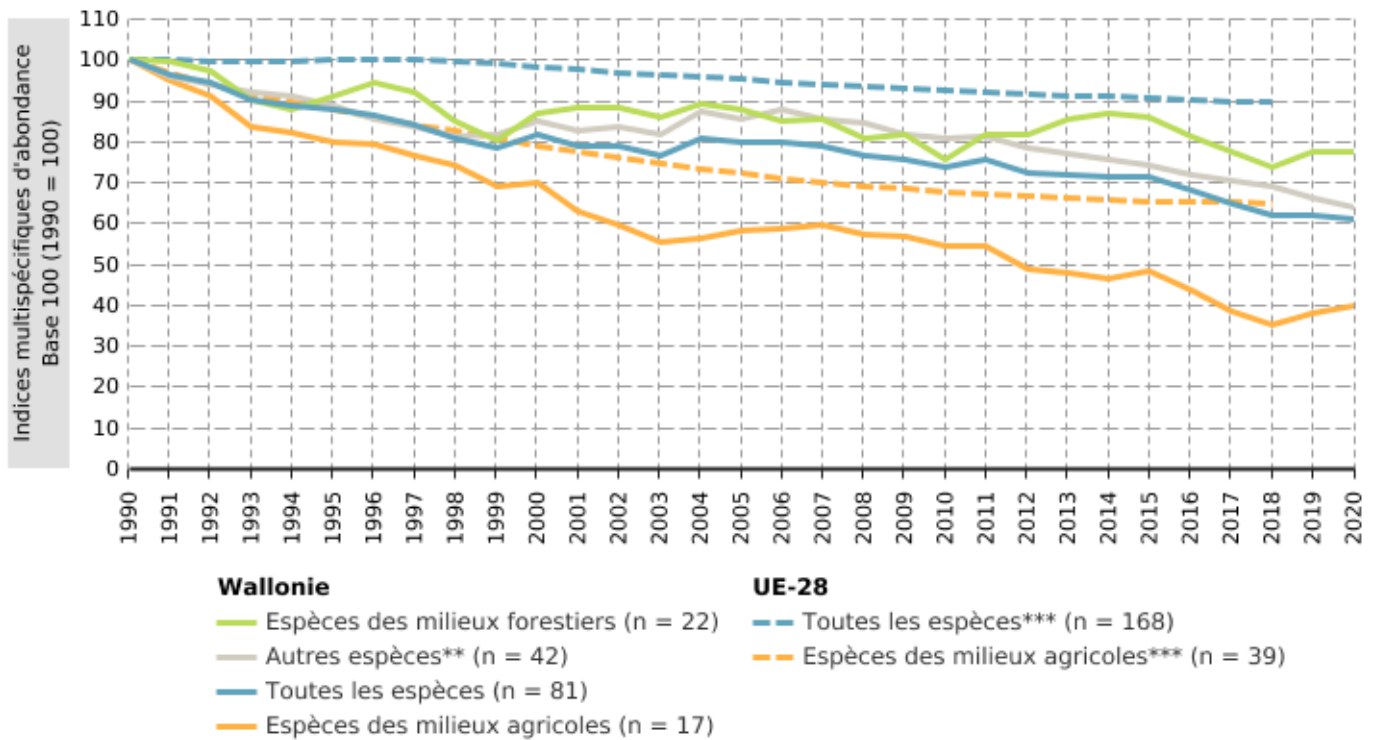
Les effectifs des espèces associées aux milieux forestiers et des autres espèces (espèces ni strictement associées aux milieux forestiers, ni strictement associées aux milieux agricoles) semblent fluctuer davantage mais montrent une diminution globale de 22 % et 36 % respectivement entre 1990 et 2020.

L'ensemble des espèces a fait l'objet d'une dégradation marquée à partir de 2016 qui est probablement à mettre en relation notamment avec une mauvaise saison de reproduction en 2016 liée à un climat particulièrement pluvieux et de possibles épidémies virales (virus Usutu notamment).

Les espèces ayant subi le déclin le plus alarmant sont le bruant proyer (espèce des milieux agricoles), l'hypolaïs icterine (espèce ni strictement associée aux milieux agricoles, ni strictement associée aux milieux forestiers), la tourterelle des bois (espèce des milieux agricoles) et la perdrix grise (espèce des milieux agricoles) : leurs populations ont diminué respectivement de 99,4 %, 95,1 %, 94,5 % et 92,4 % sur la période.

À l'échelle européenne (UE-28), une tendance à la diminution se dessine également (en particulier pour les espèces agricoles) mais son amplitude est moindre : les populations des 168 espèces communes considérées ont diminué de 10 % entre 1990 et 2018. Parmi celles-ci, les espèces des milieux agricoles ont perdu 35 % de leurs effectifs.

Évolution des effectifs des 81 espèces d'oiseaux communs* en Wallonie



n = nombre d'espèces

* Il s'agit des espèces communes de l'avifaune wallonne, soit 81 espèces, qui représentent 47 % du nombre d'espèces nicheuses en Wallonie mais plus de 96 % de l'avifaune wallonne en termes d'effectifs.

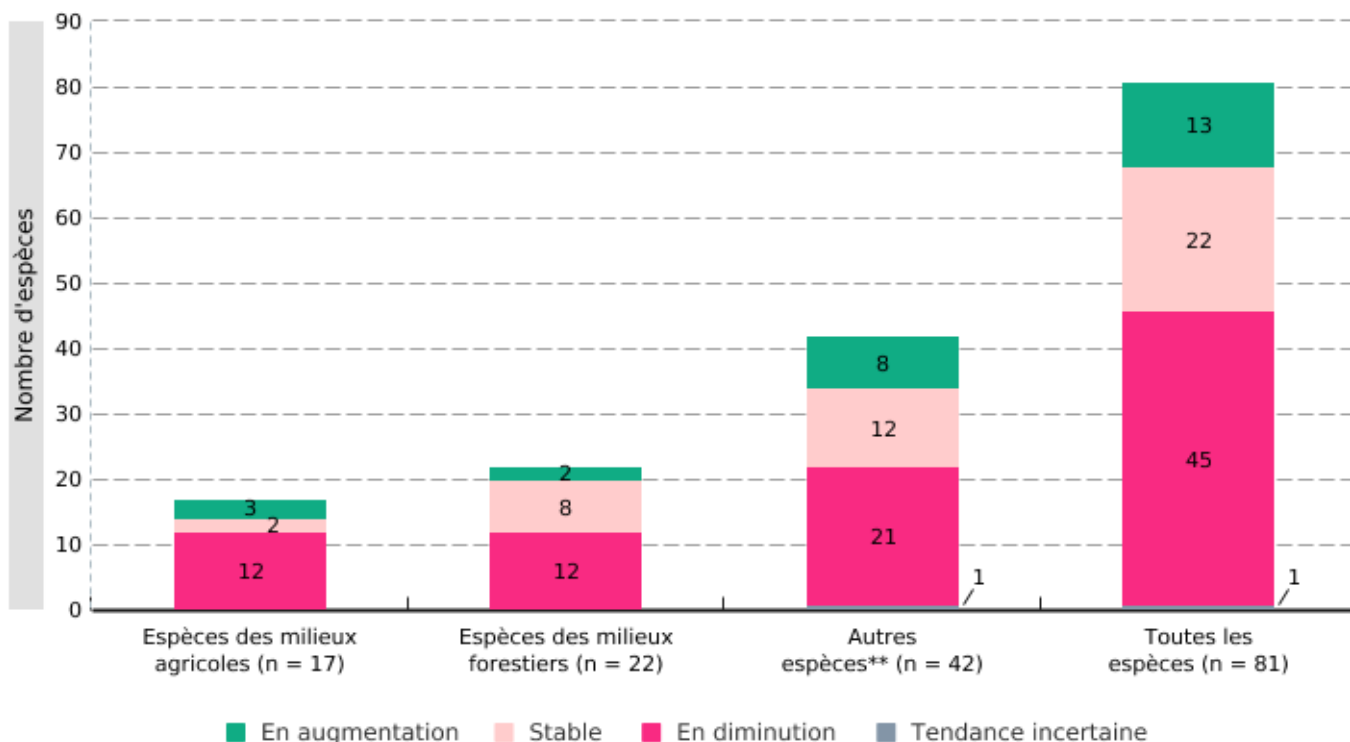
** Espèces ni strictement associées aux milieux forestiers, ni strictement associées aux milieux agricoles

*** Valeurs lissées des indices

REEW – Sources : Aves-Natagora ; SPW Environnement - DEMNA (programme ISB/SURWAL) ; EBCC ; BirdLife ; RSPB ; CSO

© SPW - 2020

Tendances des populations des 81 espèces d'oiseaux communs* en Wallonie, par type de milieu (1990 - 2020)



n = nombre d'espèces

* Il s'agit des espèces communes de l'avifaune wallonne, soit 81 espèces, qui représentent 47 % du nombre d'espèces nicheuses en Wallonie mais plus de 96 % de l'avifaune wallonne en termes d'effectifs.

** Espèces ni strictement associées aux milieux forestiers, ni strictement associées aux milieux agricoles
REEW – Sources : Aves-Natagora ; SPW Environnement - DEMNA (programme ISB/SURWAL)

© SPW - 2020

Réduire l'impact environnemental des activités agricoles

Lorsqu'elle est pratiquée de façon intensive, l'agriculture a divers impacts négatifs sur l'avifaune des milieux concernés :

- réduction de la disponibilité en ressources alimentaires (grains, insectes, micromammifères...) en saison de reproduction et en période hivernale en raison de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques [↗](#), de la réduction des adventices annuelles, du développement de couverts hivernaux dépourvus de plantes montées en graines ou de la conversion des prairies permanentes [↗](#) en diverses cultures moins riches en ressources ;
- augmentation de la taille des parcelles et perte des éléments structurants du paysage entraînant une réduction des ressources alimentaires et des sites de nidification ;
- augmentation de la fréquence de fauche des prairies pour la production de fourrage ainsi que de la rapidité du travail de récolte, problématique en particulier pour les espèces nichant au sol (bruant proyer, vanneau huppé, perdrix grise, alouette des champs ou bergeronnette printanière p. ex.).

Diverses mesures ont été prises pour réduire l'impact environnemental des activités agricoles : instauration de la conditionnalité des aides agricoles^[1] et notamment des dispositions relatives au "verdissement" de la politique agricole commune^[2], instauration des mesures surfaciques du Programme wallon de développement rural (PwDR) 2014 - 2020^[3] telles que le soutien à l'agriculture biologique^[4], les paiements au titre de Natura 2000^[5] et la mise en œuvre des méthodes agro-environnementales et climatiques (MAEC)^[6]. L'application de ces dernières montre des effets d'atténuation des impacts négatifs au niveau local^{(b)(c)}, mais une proportion plus importante de superficies

agricoles sous MAEC (ou laissées à la nature) et une meilleure répartition de celles-ci dans le paysage agricole seraient nécessaires pour obtenir des effets mesurables à l'échelle régionale. En outre, l'adaptation de certaines MAEC actuelles aux exigences écologiques des espèces agricoles les plus menacées, ou le développement de MAEC complémentaires ciblant ces espèces, permettrait d'en soutenir davantage la conservation. Des études sont en cours afin d'analyser l'intérêt de diverses MAEC pour une série d'espèces^[7] et proposer des pistes d'adaptation^[8] pour améliorer l'effet de ces MAEC sur certains paramètres démographiques (survie hivernale, productivité) des populations de ces espèces.

[1] Mécanisme conditionnant l'octroi d'aides financières directes au respect d'exigences réglementaires en matière de gestion et de normes relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales des terres [↗](#). Pour plus d'informations, consulter la page internet dédiée à la conditionnalité sur le portail de l'agriculture wallonne [↗](#)

[2] Dispositions visant à renforcer l'intégration de l'environnement au mécanisme de la conditionnalité : octroi d'un paiement vert conditionné par le maintien des prairies permanentes existantes, la diversification des cultures et la mise en place de surfaces d'intérêt écologique sur les terres arables de l'exploitation. Pour plus d'informations, consulter la page internet dédiée aux paiements directs sur le portail de l'agriculture wallonne [↗](#)

[3] Pour plus d'informations sur le PwDR 2014 - 2020 [↗](#), consulter la page internet qui y est dédiée [↗](#)

[4] Mode de production sans recours aux produits chimiques de synthèse ni aux organismes génétiquement modifiés, faisant l'objet de règles de production notamment définies dans le règlement (UE) 2018/848 [↗](#) [↗](#)

[5] Pour plus d'informations, consulter le document consacré aux indemnités Natura 2000 du portail de l'agriculture wallonne [↗](#), ainsi que le site internet de Natagriwal [↗](#)

[6] Aménagements et pratiques volontaires visant la conservation et l'amélioration de l'environnement en zone agricole [↗](#). Pour plus d'informations, consulter le document consacré aux MAEC du portail de l'agriculture wallonne [↗](#), ainsi que le site internet de Natagriwal [↗](#)

[7] Bruant proyer, tarter des prés, tourterelle des bois, râle des genêts ou perdrix grise

[8] P. ex. gestion des haies par recépage pour les conserver basses et denses, utilisation de dispositifs d'effarouchement lors de la fauche afin de réduire la mortalité directe, positionnement de bandes aménagées le long des haies pour faciliter le nourrissage des nichées par les adultes et au sein des plaines pour recréer des effets de bordure, ou encore adaptation des mélanges de graines afin de fournir un couvert hétérogène garantissant des floraisons étalées et par conséquent une disponibilité en ressources alimentaires (insectes ou graines)

ÉVALUATION

État : Défavorable

- Référentiel : (i) Stratégie de la biodiversité pour 2020 [↗](#), (ii) Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 [↗](#) - objectif de mettre la biodiversité de l'Europe sur la voie du rétablissement d'ici à 2030 dans l'intérêt des populations, de la nature et du climat
- Sur la période 1990 - 2020, les populations d'oiseaux communs étaient en diminution pour 45 des 81 espèces suivies (soit 56 %).

Tendance : En détérioration

Sur la période 1990 - 2020, les populations wallonnes des 81 espèces d'oiseaux communs considérées ont perdu en moyenne 39 % de leurs effectifs.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Références bibliographiques

- (a) Jacob *et al.*, 2010. Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie 2001 - 2007. Série Faune-Flore-Habitats n°5. Aves & SPW - DGO3 - DEMNA : Jambes, Belgique.
- (b) Aves, 2019. Évaluation et appui ornithologique dans le cadre de la politique agricole commune. Rapport final. Étude réalisée pour le compte du SPW Environnement - DEE. [🔗](#)
- (c) Aves-Ostkantone VoG, 2018. Le projet Tarier. Rapport après 6 ans de projet 2012 - 2017. Étude réalisée pour le compte du SPW Environnement - DEE. [🔗](#)

Ressources utiles

- Indicateur "*Abundance and distribution of selected European species. Common birds population index*". EEA. [🔗](#)
- Indicateur "Indice des oiseaux communs". Eurostat. [🔗](#)
- Indicateur "Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes". Ministère de la transition écologique et solidaire (France). [🔗](#)
- Indicateur "Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes". Observatoire National de la Biodiversité (France). [🔗](#)
- Derouaux & Paquet, 2018. L'évolution préoccupante des populations d'oiseaux nicheurs en Wallonie : 28 ans de surveillance de l'avifaune commune. Aves, bulletin trimestriel, volume 55/1. [🔗](#)
- Site internet relatif au Programme pan-européen de surveillance des oiseaux communs (*Pan-European common bird monitoring scheme*). [🔗](#)
- Pages relatives aux oiseaux du portail de la biodiversité en Wallonie. [🔗](#)